

**I- VŒUX A TOUS LES ADHERENTS**

*En ce début d'année, je m'adresse à vous pour vous présenter tous mes vœux de bonne année.*

*Que 2010 vous apporte, ainsi qu'à vos proches, tout ce que vous souhaitez !*

**SOMMAIRE**

- 1/ Vœux
- 2/ Mutations inter-académiques/Mouvements spécifiques
- 3/ De moins en moins de PLP titulaires
- 4/ Le Ministère l'atteste !
- 5/ Permis de conduire dès l'école !
- 6/ Patron : « Payez » !
- 7/ L'enseignement professionnel dans les DOM
- 8/ Retraites
- 9/ TZR
- 10/ Renforcement des contrôles des arrêts de travail
- 11/ La cour des comptes épingle la gestion de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- 12/ A lire au B.O.
- 13/ Promotion d'échelon
- 14/ Communiqué de Presse
- 15/ Lettre au Ministre
- 16/ Le SNETAA-eiL reçu en audiences
- 17/ Conseil National du SNETAA-eiL

Je ne peux m'empêcher de penser à toutes celles et tous ceux qui ont été meurtris en 2009 par la perte d'un être cher ou par la maladie.

Mes vœux s'adressent particulièrement à elles et eux.

Si 2009 a été une année rude pour les travailleurs, elle l'a été aussi pour la Fonction Publique et l'Education Nationale qui paie le lourd tribut du dogme de supprimer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite.

2010 sera une année cruciale pour la défense des intérêts des salariés :

- Défense des retraites des pensions civiles (le Président de la République a d'ores et déjà engagé les discussions avec les grandes confédérations syndicales),
- Loi sur la représentativité syndicale faisant suite aux accords de Bercy de 2008 et qui ont pour conséquence la mort du paritarisme,
- « nouveau dialogue social » à la Fonction Publique qui veut éliminer toutes les « petites » organisations syndicales de fonctionnaires.

Je souhaite que 2010 soit l'année de la victoire des salariés pour la défense de leurs droits. Elle n'aura lieu que dans l'action collective, unitaire hors de toute action d'éparpillement qui essouffle les travailleurs dans leurs revendications.

**II- MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES  
MOUVEMENTS SPECIFIQUES*****Mouvements spécifiques***

Ils se tiendront fin janvier, et début février pour les Chefs de travaux.

Les adhérents seront informés de leur résultat.

***Mouvement inter-académique***

Actuellement sont calculés dans les rectorats les barèmes correspondant à votre situation. Vous pouvez observer sur I-Prof le

barème affiché. Si vous constatez une erreur, il faut réagir rapidement (lettre recommandée au Rectorat) (et copie au SNETAA de l'académie).

Avez-vous bien adressé votre fiche syndicale au SNETAA pour que les Commissaires Paritaires suivent votre demande dans les groupes de travail et lors de la CAPN ? C'est important !

### **III- DE MOINS EN MOINS DE PLP TITULAIRES : GRAVE !**

Alors que les chiffres globaux attestent que le nombre d'élèves en SEGPA – EREA – LP – SEP restent stables voire augmentent, il n'en est pas le même pour les PLP titulaires.

Le nombre de PLP titulaires régresse, passant de 62 619 en 2003/2004 à 57 910 en 2008/2009.

La cause principale est évidemment la réduction drastique des recrutements et la baisse de postes aux concours. Il y avait 4157 recrutés PLP en 2002, 3947 en 2003... ils ne sont plus que 1498 en 2008 en encore moins par la suite ! Grave !

Le dogme de la « suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux qui part en retraite » s'applique ainsi plus que fortement dans le corps des PLP.

Je pars en retraite, on ne ferme pas mon poste puisqu'il y a des élèves ! Ils ne recrutent pas un nouveau titulaire mais emploient un contractuel ou distribuent des heures supplémentaires... pour réaliser des économies !

Et ainsi, depuis 7 ans, il n'y a plus de possibilités d'accès à la titularisation dans le corps des PLP dans des dizaines de disciplines (en particuliers dans les « petites disciplines » professionnelles) où n'existeront bientôt plus que des contractuels « économiques » ! Scandaleux !

C'est l'apologie de la précarité, sans formation des enseignants recrutés, qui s'est installée dans l'enseignement professionnel où il a le plus de non titulaires! Grave !

**Evidemment, le SNETAA-eiL conteste et combat cette pratique gouvernementale.**

Le SNETAA-eiL revendique la titularisation des contractuels employés, nombre d'entre eux le sont de longue date, beaucoup sont en CDI et ont plus de 6 ans d'ancienneté en continue ! Les concours ou les formes de VAE et des examens professionnels le permettent et nous le demandons. Ou nous ne trouverons plus de professeurs pour subir les « délices vénéneux de la précarité » !

Le SNETAA-eiL s'est adressé fortement au Ministre pour avancer dans cette perspective.

**Et nous demandons aux non titulaires de nous rejoindre pour favoriser la réussite de cet objectif dans l'intérêt de leur carrière.**

#### **IV- LE MINISTERE L'ATTESTE ! CE SONT LES PLP !**

L'étude annuelle du Ministère portant sur le temps de travail des enseignants du second degré public confirme, encore pour 2008, que ce sont les Professeurs de Lycée Professionnel qui ont les horaires hebdomadaires les plus lourds, toutes activités retenues\*.

Le Ministère estime à 40h31 par semaine pour les PLP le temps consacré à leur enseignement (heure d'enseignement et heures hors enseignement). Et si l'on ajoute aussi que c'est le corps qui a le moins de décharges de service, cela alourdit encore la somme ! En outre, c'est aussi le corps qui est appelé à exercer aux plus grands nombres de niveaux souvent dans la même semaine : CAP – BEP – Bac Pro – BTS.

Par ailleurs les PLP exercent aussi en SEGPA et EREA.

Le SNETAA-eiL demande donc, puisque nous avons aussi les élèves qui ne sont pas toujours les plus faciles, que nous devons nous adapter en permanence aux évolutions des contenus d'enseignement professionnel et de rénovation des diplômes... et que notre charge de travail est reconnue la plus lourde, que cet investissement spécifique soit reconnu.

Par exemple, et le SNETAA le revendique, pourquoi les PLP sont-ils exclus du système des « heures de chair » que perçoivent nos collègues certifiés en Lycée ! Mais pas seulement cela !

*\*(Source : Men. Repères et références statistiques. Edition 2009)*

#### **V- LE PERMIS DE CONDUIRE... DES L'ECOLE !**

Oui, *c'est une revendication de longue date du SNETAA* qui le demandait déjà dans les années 80 !

Nombre des élèves de CAP – BEP – Bac Pro ou Bac techno ont l'âge pour conduire mais leurs difficultés financières ne permettent pas à toutes et à tous de « passer le permis » ! Pourtant chacun reconnaît que c'est un « pass ! » nécessaire pour l'emploi, outre le diplôme.

Donc, nous estimons que c'est une vraie mission d'éducation nationale à mettre en œuvre et à financer nationalement : **c'est possible** ! Il suffit d'une volonté politique pour mettre en musique cette perspective importante pour les jeunes.

Ce qui est fait pour l'éducation nationale à l'informatique est appréciable et indispensable. Un effort identique doit être fait pour l'éducation nationale au permis de conduire !

#### **VI- PATRON : « PAYEZ » !**

Lorsque les PLP doivent enseigner la « logistique transport », ils doivent posséder le CACES (Traduction : permis de conduire un chariot élévateur) puisque c'est un élément de leur enseignement dans cette discipline.

Mais passer ce permis coûte plus de 1000 euros et notre employeur, l'Education Nationale, ne le finance pas actuellement !

Le SNETAA-eiL estime anormal le fait de devoir payer ce permis pour assurer cet enseignement et demande sa prise en charge financière par l'employeur. (Comme le SNETAA avait obtenu que la visite médicale obligatoire pour les PLP Conducteurs Routiers soit financée par l'Education Nationale.)

## **VII- L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DANS LES DOM**

En DOM, l'évolution des effectifs élèves atteste de l'augmentation globale dans ce secteur nécessaire qui représente 36% des élèves du second degré.

Le secteur des élèves en SEGPA reste stable depuis 20 ans.

Le second cycle professionnel public se développe régulièrement. Il était de 33 000 élèves en 2000 et de 39 100 en 2008-2009.

En 2008-2009, dans l'enseignement professionnel public, il y avait en Guadeloupe 9243 élèves en LP et 1322 en Segpa, en Guyane 4582 en LP et 977 en Segpa, en Martinique 8528 en LP et 1183 en Segpa, à la Réunion 16 754 en LP et 2455 en Segpa.

Il est donc indispensable que les capacités d'accueil dans l'enseignement professionnel en classes de CAP ou Bac Pro ou BTS soient confortées dans chaque DOM dans les filières professionnelles indispensables.

Il est aussi indispensable que les taux de professeurs titulaires soient accrus dans tous les DOM où les emplois précaires sont nettement supérieurs aux taux métropolitains.

Et il faut que le « H/E » soit revu à la hausse dans les DOM en LP pour attribuer les moyens nécessaires à un enseignement de qualité.

**Le SNETAA-eiL y tient.**

## **VIII- RETRAITES ET FUTURS RETRAITES ? VOTRE AVENIR DEPEND DE VOUS**

Depuis deux ans, depuis que Monsieur Xavier Bertrand a annoncé qu'il fallait accélérer les réformes des retraites et qu'on ne pouvait attendre 2012, les pistes, vraies ou fausses, sont lancées à tout moment : recul de l'âge de la retraite, augmentation de la durée de cotisation, droits conjugaux et familiaux, taux de remplacement, évolution de base, régime par points ou en comptes notionnels, ....

Pour le gouvernement, les fondamentaux sont simples :

1) Minimiser le coût des retraites : par exemple le maintien officiel du départ anticipé pour carrières longues en passant aux « conditions de la génération » en a dégradé le montant et réduit les possibilités d'application ».

2) Essayer de convaincre que les réformes sont soit dans l'intérêt des retraités, soit de la survie des caisses de retraite (qui n'ont jamais existé en ce qui nous concerne) : la réforme de la surcote est un cadeau empoisonné pour tous les retraités qui partent avant 60 ans et 9 mois.

3) Eviter de déclencher la révolte : la réduction des 2 ans de bonification de service dans le privé était présentée comme équitable jusqu'à ce qu'elle devienne « immorale » et qu'on y renonce.

Alors, ne croyez pas que telle ou telle mesure est déjà décidée !

Ne croyez pas qu'on n'y peut rien changer !

La négociation va commencer en février 2010.

***Vous êtes tous retraités ou futurs retraités. Votre pouvoir est énorme tant du point de vue économique que du point de vue électoral.***

Vous travaillez toute une vie : vous méritez une retraite décente avec une pension et des droits sociaux dignes.

Faites le savoir aux politiques, aux syndicats.

**Soyez prêts à réagir.**

*« Toujours lutter, ne jamais désespérer » (Robert Badinter)*

## **IX- TZR, ATTENTION DANGER**

**La situation des TZR se dégrade de jour en jour.**

Les bonifications pour les mutations ont disparu depuis belle lurette ; les remplacements se font souvent dans plusieurs établissements ; les TZR collectionnent souvent les classes que leurs collègues n'ont pas voulues ; ils subissent des pressions de la hiérarchie pour sortir de leur zone d'affectation ou enseigner dans d'autres disciplines ; ils ont parfois des difficultés à obtenir leur ISSR...

Etre TZR aujourd'hui n'est pas une situation facile. C'est une réelle précarité de l'enseignement, alors même qu'ils sont titulaires et qu'ils ont arraché leur concours comme leurs collègues sur postes fixes.

**Que peut-il leur arriver de pire ? Une loi qui dérègle encore plus et qui justifie ces dérèglements : la loi de mobilité votée pendant la torpeur estivale de 2009 !**

- **Vous n'avez pas de remplacement ?** Peu importe, on pourra vous envoyer en faire un dans un service public autre qu'Education, dans la même catégorie ou à mi-temps de catégorie A (un enseignant est de catégorie A) et le reste sur un poste de catégorie différente.

- **Vous n'avez pas de remplacement dans votre zone ?** Peu importe, il y a des besoins à 300 kilomètres de là !

- **Vous n'avez pas de remplacement dans votre discipline ?** L'Etat paie, vous ferez vos heures, devant des élèves en comptabilité ou à l'hôpital du coin pour une fonction administrative.

- **Vous refusez ?**

**Après le troisième refus, vous serez mis en disponibilité d'office, sans rémunération.**

Et le Ministère de la Fonction Publique a présenté ça comme une formidable opportunité de mobilité ! Sans préciser le caractère forcé des choses, sans se soucier des conséquences dramatiques (certains anciens services publics nous l'ont montré, comme France Telecom !), sans faire grand cas de la qualité de service rendu aux usagers !

**La fin des statuts approche à grands pas. Après le guichet unique, l'employé unique !**

## **X- RENFORCEMENT DES CONTROLES DES ARRETS DE TRAVAIL**

**Une expérimentation va avoir lieu dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière pendant deux ans pour renforcer le contrôle des arrêts maladie.**

L'objectif est de la généraliser dans deux ans. Un rapport sera remis au Parlement par le Gouvernement six mois avant la fin de l'expérimentation.

**Certaines administrations vont ainsi transférer aux Caisses Primaires d'Assurance Maladie le contrôle médical et administratif des arrêts de travail de moins de six mois des fonctionnaires, arrêts n'ouvrant pas droit au régime des congés de longue maladie ou de longue durée.**

Certains chiffres sur l'absentéisme ont circulé récemment qui n'étaient absolument pas représentatif puisqu'ils prenaient notamment en compte les congés maternité !

**L'expérimentation portera à la fois sur le contrôle médical et sur le contrôle des horaires de sorties autorisées.** La CPAM informera l'administration si elle estime que l'arrêt n'est pas ou plus justifié, si l'agent est absent en dehors des heures de sortie autorisées ou s'il refuse de se soumettre au contrôle. L'administration avisera alors :

- en cas de non refus de se soumettre au contrôle, l'administration peut interrompre le versement de la rémunération

- en cas de non respect des heures de sortie autorisées, non justifié par des soins ou des examens médicaux, l'administration peut retenir une partie de la rémunération, dans la limite de 50 %  
- en cas d'absence de justification médicale de l'arrêt de travail, l'agent est prié de reprendre ses fonctions sous peine d'interruption du versement de sa rémunération. Le fonctionnaire doit alors reprendre ses fonctions sans délai, dès notification de la décision administrative

L'agent peut contester par voie de recours gracieux ou hiérarchique et de recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

Un autre député a proposé une réponse possible à l'absentéisme dans son rapport sur l'optimisation de la dépense publique avec la mise en place d'une prime d'assiduité pour les fonctionnaires n'ayant bénéficié d'aucun arrêt de travail.

**Est-ce une volonté non affichée de faire passer les agents de la fonction publique pour des fainéants ? Il devient alors plus facile de diviser la société en opposant le privé au public et de justifier les réductions drastiques de postes dues à la révision générale des politiques publiques !**

Par contre, le malaise engendré par toutes ces mesures restrictives, peu ou prou en parlent et pourtant, les conséquences sont dramatiques.

**Le SNETAA-eiL refuse toutes les nouvelles attaques faites aux services publics sous couvert de faux bons sentiments !**

## **XI- LA COUR DES COMPTES EPINGLE LA GESTION DE NON REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX**

Alors que la RGPP bat son plein, que des postes de fonctionnaires, dont bon nombre dans l'enseignement, sont supprimés à tour de bras, la Cour des Comptes sort un rapport peu élogieux pour cette gestion qu'elle qualifie de « **purement comptable qui ne prend pas en compte les réels besoins du service public.** » Le rapport poursuit son constat sur l'« **absence d'une véritable réflexion prospective d'ensemble, par secteur et globale, sur l'évolution des missions et des besoins.** »

Première incohérence donc, alors que le gouvernement nous dit qu'en gros le service public sera plus efficace avec moins de moyens humains, tout va dans le sens contraire. Le seul objectif, pour ceux qui ne voulaient pas encore le croire, c'est de supprimer des postes !

Deuxième incohérence majeure : **alors que les postes sautent, les missions qui étaient confiées à ces fonctionnaires d'alors, elles, restent.** Et non, les hommes ne sont pas des machines. **L'Etat a donc dû confier ces missions à des opérateurs externes pour un coût considérable !** Les accords de Bercy qui remettent en

question la représentativité syndicale remettent aussi en cause le paritarisme et nous avons ainsi eu un bel exemple lors du dernier mouvement des personnels de l'Education Nationale ! Le résultat ? Le grand bazar ! De nombreuses erreurs dans les communications faites aux collègues et un traitement à peine humain.

Philippe Séguin, alors Président de la Cour des Comptes, affirmait que « **les personnels de l'Etat, des collectivités et des hôpitaux sont la principale force du service public. Nous ne pouvons leur offrir comme seule perspective une rationalisation froide et permanente** ». Il ajoutait que la **politique de l'Etat concernant le personnel « est dictée principalement par des considérations budgétaires à court terme »**.

Troisième incohérence : **depuis 2008, le choc démographique, qui permettait au gouvernement de justifier la mise en place de la RGPP, s'atténue et il n'existera plus à partir de 2013**. Que trouveront alors nos dirigeants pour malmener le service public, seul service qui garantisse l'égalité d'accès à chaque citoyen à des services tels que l'Education ou la Santé ?

La RGPP, sous couvert d'assainissement des comptes publics, n'aura permis que de dégrader un peu chaque jour les services rendus aux usagers, de désorganiser totalement le service public, de commencer son démantèlement, de déshabiller Paul pour habiller Jacques puisqu'il a bien fallu payer les opérateurs extérieurs à qui ont été données les missions de service public !

Et la revalorisation promise aux fonctionnaires courageux restants ? Un lointain mirage, un miroir aux alouettes.

**Le SNETAA-eiL défend un service public fort, une égalité d'accès à chacun ! Le SNETAA-eiL s'oppose à tout démantèlement annoncé ou déguisé du service public !**

## **XII- A LIRE AU B.O. DU 7 JANVIER 2010 : ACTION EDUCATIVES EUROPEENNES**

Appel à propositions relatif au programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (2007-2013) - année scolaire et universitaire 2010-2011 circulaire n° 2009-193 du 28-12-2009 (NOR > MENC0929056C)

*Pour tous les intéressés par les programmes de mobilité (Erasmus, Leonardo de Vinci, Grundtvig, Jean Monnet...)*

## **XIII- PROMOTION D'ECHELON : PRECISIONS !**

Une précision concernant la promotion d'échelon, beaucoup de collègues s'étonnent que leur note pédagogique ne soit pas toujours celle qu'ils pensaient.

C'est le cas lorsque le collègue a été inspecté la même année scolaire que celle où il est promouvable.

Or dans ce cas même si l'inspecteur est passé bien avant que la CAPA de promotion ne se tienne, il est important de rappeler que c'est uniquement sa situation au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire en cours qui sera prise en compte.

En effet, la nouvelle note pédagogique ne sera définitivement validée qu'au début de l'année scolaire qui suit l'inspection.

Il est donc intéressant de demander une inspection une année scolaire avant celle où l'on est promouvable.

**La grille d'avancement et de promotion figure dans l'agenda Snetaa.**

#### **XIV- COMMUNIQUE DE PRESSE : SNETAA-eiL / FNEC-FP-FO**

*(Voir annexe 1)*

#### **XV- POUR UN PLAN DE TITULARISATION DES PROFESSEURS CONTRACTUELS : LETTRE AU MINISTRE**

*(Voir annexe 2)*

#### **XVI- LE SNETAA-eiL REÇU EN AUDIENCES**

Le 7 décembre 2009, le SNETAA-eiL a décidé de suspendre la participation à la réunion du groupe de suivi sur la rénovation de la voie professionnelle.

Les retards de l'administration sur des mesures catégorielles, sur les discussions à venir et sur des problèmes d'application académique justifiaient cette décision.

Dès le lendemain, fait exceptionnel à noter, le Ministre lui-même a écrit au SNETAA-eiL pour donner des garanties quant aux mesures pour les professeurs PLP.

La même semaine, c'est son Directeur de Cabinet, Philippe GUSTIN, accompagné par son adjoint et des Conseillers du Cabinet en charge du dossier qui recevaient le SNETAA-eiL.

Si la discussion s'est avérée âpre, elle a conclu sur une perspective de discussions avant la reprise des groupes de suivi sur la réforme de la voie professionnelle.

En même temps, le SNETAA-eiL a décidé de solliciter des audiences de toute part.

Le SNETAA-eiL est écouté. Sa force d'actions réfléchies est reconnue par les acteurs décisionnels de premier plan. C'est que le SNETAA-eiL est bien un syndicat d'adhérents qui les représente !

Le SNETAA-eiL sera reçu par le Cabinet du Premier Ministre, à Matignon, ce mercredi 13 janvier, par le Cabinet du Ministre de l'Education Nationale et le nouveau Directeur Général de la

DGESCO, ce jeudi 14 janvier, par le Conseiller du Président de la République, à l'Élysée le 27 janvier.

Le SNETAA-eiL a, par ailleurs, fait des demandes d'audiences auprès de la nouvelle Directrice Générale de la DGRH du Ministère ainsi qu'à la Fonction Publique et a décidé de reprendre contact avec tous les partis politiques républicains pour connaître leurs positions quant à l'éducation et plus particulièrement l'enseignement professionnel initial mais aussi leurs positions sur l'apprentissage.

## **XVII-VIE INTERNE DU SYNDICAT : CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-EiL**

Un vote d'orientation a eu lieu en cette fin d'année 2009 où deux Courants de Réflexion et d'Action Syndicales (CRAS) ont sollicité les suffrages des adhérents.

La démocratie s'est exprimée. Il y a aujourd'hui une majorité et une minorité. Certains du courant minoritaire se plaisent à faire accroire que les pratiques de votre syndicat ne sont pas démocratiques. Des recours ont été déposés devant l'organe suprême, la Commission des Structures, qui rendra ses conclusions devant le Conseil National du SNETAA-eiL qui se tiendra à Paris le 19 janvier 2010.

La composition des membres du Conseil National est établie conformément aux Statut et Règlement Intérieur de notre organisation et surtout en fonction de votre vote, celui des adhérents.

Deux listes étaient en présence. « Autrement pour le SNETAA-eiL » et « Action et Démocratie ».

C'est « Autrement » qui a gagné ces élections avec plus de 67 % de vos suffrages.

Chaque liste présentée devant vous était composée de deux colonnes : dans l'une, les Titulaires, dans l'autre, les Suppléants. Ce sont bien des candidats qui se sont présentés à vous en qualité de Titulaires et d'autres en qualité de Suppléants. « Action et Démocratie » fait mine de ne pas observer cette disposition et décide, d'elle-même et au mépris de la présentation qui est faite devant les adhérents, de n'en faire qu'à sa tête et de nommer Titulaires des Suppléants, Suppléants des Titulaires.

La liste n'a jamais été présentée aux suffrages des adhérents en une seule composante, en une seule qualité mais en deux colonnes. « Action et Démocratie », alors que le SNETAA-eiL a rappelé à son responsable les règles, a décidé, de lui-même d'éliminer un grand nombre de titulaires de sa liste comme si ces camarades qui se sont présentés à vous n'étaient pas aptes à être élus. Ce n'est pas cela la démocratie. Chaque courant a présenté librement une liste de candidats, d'une part au titre de titulaires, d'autre part au titre des

suppléants. Le vote des adhérents est à respecter car il est souverain. Ainsi aucun suppléant ne peut être convoqué avant que les titulaires n'aient été épuisés.

La direction nationale du SNETAA-eiL a proposé dans un entretien téléphonique avec le Responsable d'« Action et Démocratie », Walter CECCARONI, puis rappelé dans un courrier qu'elle était prête à rencontrer une délégation de ce courant pour discuter autour de la table, pour évoquer tous les soucis, pour trouver, en commun, des solutions, aux problèmes soulevés.

C'est la première fois, dans l'histoire de notre organisation, qu'une telle proposition a été faite. Car la direction du SNETAA-eiL n'a pour prisme que l'intérêt général du syndicat, l'intérêt de tous les adhérents.

« Action et Démocratie » a refusé cette main tendue préférant les actions judiciaires.

Maintenant la question est posée : un Courant de Réflexion et d'Action Syndicales peut-il ignorer le suffrage des adhérents, surtout lorsqu'il est minoritaire, et saborder le syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel ? C'est-à-dire : peut-il aller à l'encontre de son propre syndicat ? La réponse est claire : c'est NON ! Et je suis déterminé à défendre mon syndicat et tous ses adhérents.

N'y a-t-il pas volonté d'impuissanter l'organisation face aux actions du SNETAA-eiL pour défendre les acquis sociaux et les intérêts matériels et moraux des adhérents ?

Poser aujourd'hui ces questions n'est pas polémique ! Ne pas vous faire connaître ses agissements serait de craindre ceux qui font ce syndicat, vous, et serait de faire le jeu de ceux qui parlent de syndicalisme de bureau ou « syndicalisme d'appareil ».

Ceux qui veulent casser du SNETAA-eiL ne sont pas pour le syndicalisme indépendant, d'adhérents et respectueux de tous, c'est-à-dire laïque. Quoi qu'ils disent, quoi qu'ils agitent !

La liste des élus « d'Action et Démocratie », maintenue par ses responsables, n'étant pas conforme, elle est invalidée.

Le bras de fer qu'il judiciarise est de leur fait. Les conséquences sont de leur entière responsabilité et ils ne peuvent se poser en victime alors qu'ils ne respectent pas le suffrage des adhérents, c'est à dire la « démocratie ».